



SERVICES PARTAGES CANADA

Demande de renseignements pour le processus remise à neuf, réparation et aliénation des appareils mobiles

Demande de renseignements n°	R000145387	Date	13 mai 2024
N° de dossier GCDocs	REQ 145387	N° de référence du SEAOG	R000145387

Bureau émetteur	Services partagés Canada 99, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario) K1P 0B5		
Autorité contractante (L'autorité contractante est le représentant de SPC pour tous les commentaires et toutes les questions portant sur ce document.)	Nom	Julie Bampton	
	N° de téléphone	613-790-5915	
	Courriel	Julie.bampton@ssc-spc.gc.ca	
	Adresse postale	K2P 2N1	
Date et heure de clôture	27 mai, 2024 au 14:00		
Fuseau horaire	Heure avancée de l'Est (HAE)		
Destination des biens ou des services	Sans objet – Demande de renseignements uniquement		
Courriel auquel la réponse doit être envoyée avant la date de clôture	Julie.bampton@ssc-spc.gc.ca		

SERVICES PARTAGES CANADA

Demande de renseignements pour le processus remise à neuf, réparation et aliénation des appareils mobiles

TABLE DES MATIÈRES

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 Introduction.....	3
1.2 Aperçu du projet.....	3
1.3 Données historiques ou volumétriques.....	4
1.4 Soumission de questions	4
2. RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA.....	5
2.1 Commentaires au sujet des documents préliminaires	5
2.2 Réponses aux questions à l'intention de l'industrie	5
3. RÉPONSE DES FOURNISSEURS	6
3.1 Présentation d'une réponse	6
3.2 Confidentialité.....	6
4. EXAMEN DES RÉPONSES PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA	6
4.1 Examen des réponses	6
4.2 Équipe d'examen	6
4.3 Activité de suivi.....	6
Annex A – Énoncé des travaux.....	Error! Bookmark not defined.

SERVICES PARTAGES CANADA

Demande de renseignements pour le processus remise à neuf, réparation et aliénation des appareils mobiles

1. Renseignements généraux

1.1 Introduction

- a) **Phase 1 du processus d'approvisionnement** : La présente demande de renseignements constitue la première phase d'un processus d'approvisionnement mené par Services partagés Canada (SPC) concernant Services d'entrepôt (le « **Projet** »). Les fournisseurs sont invités à présenter des réponses afin d'aider le gouvernement du Canada à préciser ses exigences concernant le projet. Les fournisseurs ne sont pas tenus de présenter une réponse à la DDR pour pouvoir participer aux phases suivantes du processus d'approvisionnement concernant le projet.
- b) **L'étape de la DDR n'est pas une demande de soumissions** : La présente DDR ne constitue pas une demande de soumissions ou un appel d'offres. Aucun contrat ne sera attribué à la suite des activités tenues au cours de la présente DDR. Le gouvernement du Canada se réserve le droit d'annuler toute exigence préliminaire décrite comme faisant partie du projet à tout moment pendant la DDR ou toute autre étape du processus d'approvisionnement. Étant donné que le processus de la DDR et toute activité d'approvisionnement connexe sont susceptibles d'être partiellement ou entièrement annulés par le gouvernement du Canada, l'étape de la DDR peut ne pas aboutir à des processus d'approvements subséquents.
- c) **Coûts des réponses** : SPC ne remboursera pas au fournisseur ou à ses représentants les frais généraux ou les dépenses liées à la participation aux activités de l'étape de la DDR. Il leur incombe par ailleurs d'assurer leurs propres recherches indépendantes, processus de diligence raisonnable et enquêtes ainsi que d'obtenir les conseils indépendants qu'ils jugent nécessaires et souhaitables dans le cadre de leur participation au processus de la DDR et au processus d'approvisionnement futur.

1.2 Aperçu du projet

- a) **Aperçu du projet**: Services partagés Canada (SPC) reçoit actuellement environ 70,000 à 80,000 d'appareils mobiles usagés par année de l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Canada (GC) en raison des remplacements de matériel et des demandes de renouvellement d'appareils. SPC sollicite les services d'un entrepreneur pour effacer des données, remettre à neuf et/ou détruire ces appareils dans le but de libérer un espace d'entrepôt précieux et de se tenir au courant des besoins en matière d'aliénation. L'entrepreneur doit effectuer, à la satisfaction de SPC, sur demande, les tâches suivantes : Effacement de données ; Réparation et remise à neuf ; Recyclage et destruction.

b) **Portée du processus d'approvisionnement prévu**

- i) **Utilisateurs clients potentiels** : La présente DDR est publiée par SPC. SPC prévoit utiliser le ou le contrat obtenus à la suite d'une demande de soumission subséquente pour fournir des services partagés à un ou à plusieurs de ses clients. Les clients de SPC comprennent SPC lui-même, les institutions fédérales pour qui ses services sont obligatoires à tout moment pendant la durée de l'instrument subséquent, ainsi que les autres organisations qui, sur une base facultative, choisissent de recourir à ses services de temps en temps, à tout moment pendant la durée de l'instrument subséquent. Tout processus d'approvisionnement subséquent n'empêchera pas SPC d'avoir recours à une autre méthode d'approvisionnement pour ses clients qui ont des besoins identiques ou semblables, à moins qu'une demande de soumission subséquente concernant ce projet indique expressément le contraire.
- ii) **Nombre de contrats** : Le gouvernement du Canada envisage actuellement d'attribuer un (1) contrat..
- iii) **Durée des contrat subséquents**: Le gouvernement du Canada envisage actuellement d'attribuer des contrat d'une durée de cinq (5) an, plus deux (3) périodes d'option de un an chacune.

c) **Accords commerciaux applicables** : Les accords commerciaux suivants s'appliqueront au processus d'approvisionnement :

Accords commerciaux	Oui/Non
<i>Accord sur le commerce intérieur (ACI)</i>	Oui
<i>Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)</i>	
<i>Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)</i>	
<i>Accord de libre-échange Canada-Chili (ALÉCC)</i>	
<i>Accord de libre-échange Canada-Colombie</i>	
<i>Accord de libre-échange Canada-Pérou</i>	
<i>Accord de libre-échange Canada-Panama</i>	
<i>Accord de libre-échange Canada-Honduras</i>	
<i>Accord de libre-échange Canada-Israël (ALÉCI)</i>	
<i>Accord de libre-échange Canada-Corée</i>	

1.3 Données historiques ou volumétriques

Les données ont été transmises aux fournisseurs afin de les aider à mieux comprendre les exigences du gouvernement du Canada. En incorporant ces données dans la présente demande de renseignements, le gouvernement du Canada ne s'engage pas à ce que l'achat ou son utilisation future de formation corresponde à ces données. Ces données sont fournies strictement à titre informatif. Bien qu'elles représentent la meilleure information que possède SPC, le gouvernement du Canada ne garantit pas qu'elles sont complètes ou exemptes d'erreurs.

1.4 Soumission de questions

- a) Les questions portant sur la DDR peuvent être envoyées à l'autorité contractante par courriel à l'adresse figurant sur la page de couverture au plus tard 2 jours ouvrables avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de couverture du présent document. Le gouvernement du Canada peut ne pas répondre aux questions reçues après cette date.

Pour garantir l'uniformité et la qualité des renseignements communiqués aux fournisseurs, les questions importantes reçues ainsi que leurs réponses seront publiées dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) sous forme d'une modification de la présente DDR.

2. Renseignements demandés par le gouvernement du Canada

2.1 Commentaires au sujet des documents préliminaires

La présente DDR comprend les documents suivants à l'égard desquels le gouvernement du Canada sollicite les commentaires des fournisseurs :

a) Annex A - Énoncé des travaux

Tous les documents indiquant les exigences du gouvernement du Canada relatives au présent projet qui sont remis aux fournisseurs au cours du processus de DDR ne sont que des exigences préliminaires ou des ébauches de celles-ci et pourraient changer. Ces exigences, ou une partie de celles-ci pourraient être mises à jour avant ou pendant toute demande de soumissions subséquente.

Les fournisseurs sont invités à formuler des commentaires, à faire part de leurs préoccupations et, le cas échéant, faire des suggestions sur la façon de répondre aux exigences ou d'atteindre les objectifs décrits pour le projet. Les fournisseurs sont également invités à fournir leurs commentaires sur le contenu, la forme et la manière dont l'information est structurée dans les ébauches de documents fournies avec la présente DDR. Les fournisseurs doivent expliquer les hypothèses qu'ils avancent dans leur réponse.

2.2 Réponses aux questions à l'intention de l'industrie

Le gouvernement du Canada demande des réponses aux questions suivantes :

a) Question n. 1

Avez-vous de l'expérience dans la remise à neuf, la réparation et l'aliénation de jusqu'à 120,000 appareils mobiles par année pour une seule organisation ?

b) Question n. 2

Êtes-vous accrédité ou certifié par Google, Samsung et Apple pour les déverrouillages, les réparations et les remises à neuf de téléphones intelligents et de tablettes ?

c) Question n° 3

Respectez-vous les pratiques de nettoyage des supports de TI ITSP.40.006 v2 du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) en ce qui concerne toutes les exigences de nettoyage des données pour les téléphones intelligents et les tablettes ?

d) Question n° 4

Respectez-vous les pratiques de nettoyage des supports de TI ITSP.40.006 v2 du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) en ce qui concerne toutes les exigences de destruction pour les téléphones intelligents et les tablettes ?

e) Question n° 5

Le barème des prix indiquée dans les critères d'évaluation obligatoires est-il réalisable ? Peut-il s'appliquer à tous les appareils ?

f) Question n° 6

Fournissez-vous des services d'effacement de données, de remise à neuf, de réparation et d'aliénation pour d'autres types d'équipements informatiques ? Si c'est le cas, veuillez tous les énumérer dans votre réponse ainsi que les services disponibles pour chacun.

3. Réponse des fournisseurs

3.1 Présentation d'une réponse

- a) **Date et lieu de présentation des réponses?** Les fournisseurs qui souhaitent fournir une réponse doivent l'envoyer à l'autorité contractante par courriel à l'adresse électronique destinée à la présentation des réponses qui figure sur la page de couverture avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de couverture du présent document.
- b) **Responsabilités en ce qui a trait à la présentation des réponses dans les délais prescrits :** Il incombe à chaque fournisseur de s'assurer que sa réponse est livrée à la bonne adresse électronique et qu'elle est reçue dans les délais prescrits.
- c) **Identification de la réponse :** Chaque fournisseur veillera à ce que son nom, l'adresse de l'expéditeur, le numéro de la demande d'information et la date de clôture apparaissent bien en vue dans la réponse. Le fournisseur doit également désigner un représentant avec lequel le gouvernement du Canada pourra communiquer au sujet de la réponse et indiquer le nom de la personne, son titre, son adresse, son numéro de téléphone et son adresse électronique.

3.2 Confidentialité

Si un fournisseur juge que certaines parties de ses réponses sont exclusives ou confidentielles, celles-ci doivent porter clairement la mention exclusive ou confidentielle. Le gouvernement du Canada traitera les réponses conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de toute autre loi en vigueur.

4. Examen des réponses par le gouvernement du Canada

4.1 Examen des réponses

Les réponses ne feront pas l'objet d'une évaluation officielle. Toutefois, le gouvernement du Canada pourra utiliser les réponses reçues afin d'élaborer ou de modifier les ébauches de documents fournies avec la DDR ainsi que sa stratégie d'approvisionnement. Le gouvernement du Canada examinera l'ensemble des réponses reçues avant l'heure et la date de la clôture de la DDR. Il peut, à sa discrétion, les examiner après la date de clôture de la DDR.

4.2 Équipe d'examen

Une équipe d'examen composée de représentants du gouvernement du Canada passera en revue et examinera les réponses. Le gouvernement du Canada peut faire appel à ses propres experts-conseils ou personnes-ressources pour examiner les réponses. Les membres de l'équipe d'examen ne participeront pas nécessairement tous à l'ensemble du processus d'examen.

4.3 Activité de suivi

Le gouvernement du Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec tout fournisseur pour lui poser des questions supplémentaires ou demander des précisions concernant un aspect

d'une réponse. Le suivi du gouvernement du Canada peut nécessiter une réponse écrite supplémentaire ou une réunion avec les représentants du gouvernement du Canada.

Énoncé des travaux (ET) - Annexe A

Remise à neuf, réparation et aliénation
des appareils mobiles

Services de gestion du cycle de vie des téléphones intelligents et des tablettes

1. Historique

Services partagés Canada (SPC) reçoit actuellement environ 70,000 à 80,000 d'appareils mobiles usagés par année de l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Canada (GC) en raison des remplacements de matériel et des demandes de renouvellement d'appareils.

2. Objectif

SPC sollicite les services d'un entrepreneur pour effacer des données, remettre à neuf et/ou détruire ces appareils dans le but de libérer un espace d'entreposage précieux et de se tenir au courant des besoins en matière d'aliénation.

3. Portée des travaux

L'entrepreneur doit effectuer, à la satisfaction de SPC, sur demande, les tâches suivantes :

a. Effacement de données

- i. Se conformer à la pratique de *nettoyage des supports de TI ITSP.40.006 v2* du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) en ce qui concerne toutes les exigences de nettoyage des données pour les téléphones intelligents et les tablettes ;
- ii. Respecter les politiques, les normes, les lignes directrices et les pratiques actuelles et futures de SPC et du CST qui sont et seront liées au nettoyage des données ;
- iii. Effectuez toujours des activités de nettoyage des données sur les téléphones intelligents et les tablettes avec une méthode et un outil approuvés par SPC, peu importe le nombre de fois que chaque appareil passe par le processus complet d'admission et de sortie de l'entrepreneur auquel il se retrouverait à une réutilisation, à une revente, à un recyclage ou à une destruction par l'entrepreneur ;
- iv. Supprimer physiquement tout renseignement sur les téléphones intelligents et les tablettes qui pourrait amener quiconque à penser que l'appareil a été utilisé ou appartenant à un employé du GC et/ou géré par une organisation du GC ; et
- v. Générer et fournir à SPC des certificats inviolable d'effacement de données résultant de toutes les activités d'effacement de données effectuées sur les téléphones intelligents et les tablettes.

b. Réparation et remise à neuf

- i. Effectuer les activités nécessaires pour évaluer logiquement et physiquement l'état et le fonctionnement des appareils intelligents et des tablettes ;
- ii. Lorsqu'il est jugé réutilisable pour le GC par l'entrepreneur selon des conditions spécifiques (p. ex. état de l'appareil, âge de l'appareil) établies et fournies par SPC, effectuer les activités nécessaires pour réparer ou remettre à neuf les téléphones intelligents et les tablettes ;
- iii. Une fois réparés et/ou remis à neuf pour la réutilisation du GC, fournir l'emballage nécessaire pour les téléphones intelligents et les tablettes afin de s'assurer que les appareils conservent leur état réparé et remis à neuf pendant leur voyage d'expédition à un employé du GC.

c. Recyclage et destruction

- i. Se conformer à la pratique de nettoyage des supports de TI ITSP.40.006 v2 du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) en ce qui concerne toutes les exigences de destruction pour les téléphones intelligents et les tablettes ;
- ii. Respecter les politiques, les normes, les lignes directrices et les pratiques actuelles et futures de SPC et du CST qui sont et seront liées à la destruction ;
- iii. Effectuer les activités nécessaires pour évaluer logiquement et physiquement l'état et le fonctionnement des téléphones intelligents et des tablettes ;
- iv. Lorsque jugé non utilisable pour le GC par l'entrepreneur et SPC conformément aux conditions convenues entre l'entrepreneur et SPC, prendre les mesures nécessaires pour recycler et/ou détruire les téléphones intelligents et les tablettes ;
- v. Produire et fournir à SPC des certificats de destruction inviolable et des preuves de recyclage résultant d'activités de destruction et de recyclage effectuées sur des téléphones intelligents et des tablettes ; et
- vi. Se conformer à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux liés aux activités de recyclage et de gestion des déchets électroniques.

d. Livrables

- i. Pour chaque téléphone intelligent et tablette traités, l'entrepreneur doit :
 1. Enregistrer tous les numéros de série des téléphones intelligents et tablettes et les numéros de carte SIM (Subscriber Identity Module) ; et
 2. Fournir des rapports à SPC sur une base régulière et sur demande contenant de l'information et de la documentation telles que, mais sans s'y limiter, des certificats de nettoyage et de destruction des données inviolable, des preuves de recyclage, des rapports d'évaluation

écologique, des rapports de sérialisation et des rapports détaillés sur les cartes SIM.

e. Certifications

- i. L'entrepreneur doit être accrédité par :
 - 1. Google et Samsung pour s'assurer que tout appareil Android verrouillé par Google et/ou Samsung peut être déverrouillé ; et
 - 2. Apple pour s'assurer que tout appareil iOS verrouillé par Apple peut être déverrouillé.

f. Service optionnel

- i. Dans certains cas, SPC pourra permettre à l'entrepreneur d'acquérir et/ou de conserver des téléphones intelligents et des tablettes réputés réutilisables afin de leur donner une seconde vie qui aurait un impact positif sur l'environnement. À la suite d'une entente écrite avec l'entrepreneur et SPC, l'entrepreneur doit émettre des crédits de service pour chaque appareil applicable au montant défini dans le contrat et fournir une preuve documentée que chaque appareil sera réutilisé en dehors de la compétence du GC. Au fur et à mesure que les crédits de service sont émis, l'entrepreneur doit maintenir un ensemble de crédits de service que SPC peut utiliser pour n'importe quel services facturables en vertu du contrat ; et
- ii. À la demande de SPC, l'entrepreneur devrait fournir des accessoires pour téléphones intelligents et tablettes (c.-à-d. adaptateur secteur, câble d'alimentation et étui de protection) après qu'ils ont été réparés ou remis à neuf, qui seront réutilisés par SPC.

g. Échéanciers

- i. L'entrepreneur doit répondre aux demandes régulières dans les quatre (4) heures, dès réception, et répondre aux demandes d'urgence dans les 2 heures, dès réception ;

h. Heures de travail

- i. Tous les travaux effectués par l'entrepreneur sur les téléphones intelligents et les tablettes provenant de SPC et envoyés par SPC peuvent être effectués à l'intérieur et/ou à l'extérieur des heures d'ouverture de base de SPC, ce qui est une décision qui relève de la responsabilité de l'entrepreneur ; et
- ii. L'entrepreneur doit répondre aux demandes de rapports et aux demandes de renseignements régulières provenant de SPC pendant les heures d'ouverture de base de SPC, qui sont de 0700 à 1700 HAE du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés du GC.

i. Responsabilités de Services partagés Canada

- i. SPC sera responsable de ce qui suit :
 1. Fournir à l'entrepreneur toutes les politiques, normes, lignes directrices et pratiques actuelles et futures de SPC et du CST qui sont et seront liées au nettoyage ou à la destruction des données ;
 2. Fournir à l'entrepreneur toute information et/ou documentation pertinente et exacte qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de l'entrepreneur ou sa capacité à fournir son service (p. ex., nouveaux modèles de téléphones intelligents, demandes en grosse quantités) ; et
 3. Informer l'entrepreneur dès que possible de tout besoin ou demande urgente qui pourrait entraîner des heures supplémentaires et des ressources supplémentaires de la part de l'entrepreneur.

Critères d'évaluation obligatoires - Annexe B

Remise à neuf, réparation et aliénation
des appareils mobiles

1. Instructions

a. Exigences obligatoires

- i. Le soumissionnaire¹ doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires énoncées dans le présent document en fournissant une justification claire à l'appui de documents, chaque fois qu'il le juge nécessaire pour justifier son explication ou demandés par le Canada, qui démontrent la conformité de chaque exigence obligatoire.
- ii. Chaque exigence obligatoire doit être traitée séparément.
- iii. Répéter l'exigence obligatoire, ou simplement déclarer qu'elle est conforme à l'exigence obligatoire, ne sera pas considéré comme une explication satisfaisante et ne sera pas évalué dans le cadre de la justification.
- iv. Le Canada évaluera le soumissionnaire pour déterminer si la justification et les documents fournis satisfont à toutes les exigences obligatoires.
- v. Les soumissions qui ne satisfont pas à toutes les exigences obligatoires seront déclarées non conformes.

b. Exigences cotées

- i. Le soumissionnaire doit fournir une justification claire à l'appui de documents, chaque fois qu'il le juge nécessaire pour justifier son explication ou demandés par le Canada, qui démontrent la conformité aux exigences cotées.
- ii. Le Canada évaluera le soumissionnaire pour déterminer si la justification et la documentation fournies satisfont aux exigences cotées.
- iii. Le fait de répéter l'exigence nominale, ou simplement d'indiquer qu'elle est conforme à l'exigence cotée, ne sera pas considéré comme une explication satisfaisante et ne sera pas évalué dans le cadre de la justification.
- iv. Une valeur de points sera attribuée à chaque exigence nominale.
- v. Les points seront attribués comme suit pour chaque exigence cotée, à moins qu'il n'en soit explicitement noté autrement :
 1. Si le soumissionnaire a démontré que ses services et/ou ses offres répondent à l'exigence cotée énoncée, sa réponse recevra **100 % des points pour cette exigence cotée.**

¹ « Soumissionnaire » s'entend de la personne ou de l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, des personnes ou des entités) qui présente une soumission pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou des deux. Elle ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.

2. Si le soumissionnaire n'a pas démontré que ses services et/ou ses offres satisfont à l'exigence cotée énoncée ou s'il n'a pas fourni d'explication satisfaisante, sa réponse recevra **0 % des points pour cette exigence cotée.**
- vi. Le soumissionnaire doit obtenir un minimum pointage global requis de 50 points sur 100 pour les critères d'évaluation cotés. Les réponses qui n'obtiennent pas le nombre minimum de points seront déclarées non conformes sans autre considération.

c. Documentation

- i. Le soumissionnaire doit indiquer clairement dans chaque exigence obligatoire à l'appui du ou des numéros de page pertinents et des sections du ou des documents de référence.
- ii. Le(s) nom(s) et le(s) fichier(s) extension(s) du(des) document(s) fourni(s) et référencé(s) doivent correspondre exactement.
- iii. Le ou les documents fournis doivent être en format Word (c.-à-d. « .doc » et « .docx »), Excel (c.-à-d. « .xls » et « .xlsx »), Visio (c.-à-d. « vsd » et « .vsdx »), PDF (c.-à-d. « .pdf ») et/ou image (c.-à-d. « .png », « .jpeg », « .jpg » et « .gif »). Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents fournis sont lisibles et visibles avec des logiciels compatibles (p. ex., Word, Excel, Adobe Reader, Microsoft Edge, Google Chrome). Si le Canada n'est pas en mesure de lire et/ou de consulter le contenu du ou des documents fournis, il ne sera pas pris en compte et évalué dans le cadre de la justification.
- iv. Si un document est mentionné dans une justification, mais qu'il n'a pas été fourni par le soumissionnaire pendant le délai imparti pour le faire, il ne peut pas être pris en compte et évalué dans le cadre de la justification. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que tous les documents mentionnés dans sa justification ont été fournis pendant le délai imparti pour le faire.

d. Barème des prix

- i. Aux fins de l'évaluation des soumissions et de la sélection de l'entrepreneur seulement, le prix évalué d'une soumission sera déterminé (conformément à l'échelle de tarification) en faisant la moyenne de la somme des taux de la période initiale du contrat et des taux de la période de contrat optionnelle, dans chaque catégorie de prix.
- ii. Un poids sur 100 sera attribué à chaque catégorie de prix afin d'informer les soumissionnaires des catégories de prix qui auront le plus de poids dans la détermination du prix évalué.

- iii. Tous les taux entrés sont tout compris et doivent être conformes à la base de paiement.

Les soumissionnaires sont priés d'insérer « 0,00 \$ » pour tout article pour lequel ils n'ont pas l'intention de facturer ou pour les articles qui sont déjà inclus dans d'autres prix indiqués dans les tableaux. Si le soumissionnaire laisse un prix vide, le Canada traitera le prix comme « 0,00 \$ » aux fins de l'évaluation et peut demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est, en fait, de 0,00 \$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix dans le cadre de cette confirmation. Tout enchérisseur qui ne confirme pas que le prix d'un article vierge est de 0,00 \$ sera déclaré non conforme.

2. Exigences obligatoires

# de l'exigence obligatoire	Catégorie	Exigence	Justification du soumissionnaire
O1	Effacement de données	Le service et le logiciel utilisé proposés doivent être conformes à la pratique <i>de nettoyage des supports de TI ITSP.40.006 v2</i> du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) en ce qui concerne toutes les exigences de nettoyage des données pour les téléphones intelligents et les tablettes.	
O2	Certification	Le service proposé doit générer un certificat inviolable pour toutes les activités de nettoyage des données effectuées sur les téléphones intelligents et les tablettes.	
O3	Emballage	Le service proposé doit fournir un ensemble de protection de type utilisateur final pour les téléphones intelligents et les tablettes qui ont été réparés ou remis à neuf et qui seront réutilisés par SPC.	
O4	Destruction	Le service proposé doit être conforme à la pratique <i>nettoyage des supports de TI ITSP.40.006 v2</i> du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) en ce qui concerne toutes les exigences de destruction pour les téléphones intelligents et les tablettes.	
O5	Certification	Le service proposé doit générer un certificat d'invulnérabilité pour chaque téléphone intelligent et tablette détruits.	
O6	Accréditation	Le service proposé doit être accrédité par Google, Samsung	

# de l'exigence obligatoire	Catégorie	Exigence	Justification du soumissionnaire
		et Apple pour les déverrouillages, les réparations et les remises à neuf des téléphones intelligents et des tablettes.	
O7	Restauration	Le service proposé doit réparer et remettre à neuf les téléphones intelligents et les tablettes.	
O8	Capacité	Le service proposé doit être capable de traiter jusqu'à 120,000 téléphones intelligents et / ou tablettes par année.	

3.Exigence cotée

# de l'exigence cotée	Catégorie	Exigence	Notation	Justification du soumissionnaire
C1	Crédit	Le service proposé devrait offrir des crédits de service pour les téléphones intelligents et les tablettes que SPC peut utiliser pour tout service en vertu du contrat.	20	
C2	Accessoires	Le service proposé devrait fournir un adaptateur d'alimentation, un câble d'alimentation et un étui de protection pour les téléphones intelligents et les tablettes qui ont été réparés ou remis à	20	

# de l'exigence cotée	Catégorie	Exigence	Notation	Justification du soumissionnaire
		neuf et qui seront réutilisés par SPC.		

1. Barème des prix

Catégorie de prix	Taux de la période initiale du contrat	Taux de la ou des période(s) du contrat facultatif	Poids
Effacement de données	\$__ par appareil effacé	\$__ par appareil effacé	50
Destruction	\$__ par appareil détruit	\$__ par appareil détruit	5
Réparation	\$__ par appareil réparé	\$__ par appareil réparé	15
Remise à neuf	\$__ par appareil remis à neuf	\$__ par appareil remis à neuf	25
Crédit	\$__ par appareil crédité	\$__ par appareil crédité	5